

COMMUNE DE VAUX-SUR-LUNAIN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

Nombre de membres en exercice	11	Date de convocation	18/05/2020
Présents	10	Date d’Affichage	18/05/2020
Votants	11		

L’an deux mille vingt le 25 mai à 20 heures 00 minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Patrick BOUSSER, Maire.

Etaient présents :

MM. / Mmes : V. CHIANESE, T. ACHEREAU, M.H FONSECA, M. GRAO, A. GRONFIER, J.C JOFFARD, C. MAQUENNEHAN P.LELU, H. POMMIER, C. PREVOST, formant la majorité des membres en exercice, M.P. BOUSSER (maire sortant).

Absents : C. DUMESNY (pouvoir à M. JC JOFFARD)

Madame Marie-Hélène FONSECA est élue secrétaire de séance.

La séance débute à 20h00

Monsieur Patrick BOUSSER, Maire sortant, après appel nominal, a procédé à la lecture des résultats des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer dans leur fonction de conseillers Mesdames Tiphaine ACHEREAU, Marie-Hélène FONSECA, Claire MAQUENNEHAN-AZIZ, Hélène POMMIER et Messieurs Vincent CHIANESE, Michel GRAO, Arnaud GRONFIER, Jean-Claude JOFFARD, Patrick LELU, Charlie PREVOST.

Il cède ensuite la parole au doyen de l’Assemblée ; Monsieur Patrick LELU.

Madame Marie-Hélène FONSECA est choisie pour être secrétaire.

Ce dernier fait lecture de la charte de l’ élu local et procède ensuite à un appel de candidature dans le cadre de l’élection du maire.

Un seul candidat se propose : Vincent CHIANESE.

Deux assesseurs se proposent : il s’agit de Marie-Hélène FONSECA et Claire MAQUENNEHAN-AZIZ.

Le Président de séance invite le conseil à procéder à l’élection.

Election du maire

Avec 10 bulletins exprimés en sa faveur (un bulletin blanc sur onze), Monsieur Vincent CHIANESE est proclamé maire et est immédiatement installé.

Fixation du nombre d’adjoints

Monsieur le Maire explique qu’il faut déterminer le nombre d’adjoints.

La fonction d’adjoint nécessite un investissement en temps et en personne.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l’unanimité, de fixer le nombre d’adjoints à deux.

Election des adjoints

Election du premier adjoint

Monsieur le Maire réalise un appel à candidature.

Seul Patrick LELU candidate.

L’assemblée procède au vote et avec 11 suffrages exprimés en sa faveur, Patrick LELU est élu premier adjoint au maire.

Election du deuxième adjoint

Monsieur le Maire procède à un appel à candidature.

Marie-Hélène FONSECA et Jean-Claude JOFFARD se proposent.

Le conseil procède au vote et à la lecture des résultats (7 suffrages en faveur de Jean-Claude JOFFARD, 3 suffrages en faveur de Marie-Hélène FONSECA, 1 bulletin blanc), Jean-Claude JOFFARD est proclamé adjoint au maire.

Fixation du montant des indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Monsieur le Maire explique que le code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums d'indemnités des élus et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice maximal brut terminal de la fonction publique aux taux de 25,5% pour le maire et de 9,9% pour les adjoints (soit 991,80€ brut pour le maire et 385,05€ brut pour les adjoints).

Délégations consenties au maire

Monsieur le Maire explique que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du code.

Informations et Questions diverses

Monsieur le maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire actuelle (Covid19), l'ordre du jour de cette séance a été restreint.

La prochaine réunion est fixée au mardi 2 juin 2020 à 20h30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h05.